

Metz, le 02 avril 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Arthur CLAUSSE
Tél : 03 87 34 33 22
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
4, rue de la Mairie
57330 KANFEN

OBJET : Réalisation de la tranche 3 et 4 « ZAC de Raville » – Porter à connaissance loi sur l'eau – Avis de recevabilité

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57 – 2024 - 00114

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance» au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par la SODEVAM concernant la réalisation de la tranche 3 et 4 « ZAC de Raville » sur votre commune, est recevable.

Le projet prévoit la création d'un bassin de rétention de 27m³ pour la tranche 3 et de 19m³ pour la tranche 4. Ces bassins collectent les surfaces publiques de l'opération. Les surfaces privées seront gérées à la parcelle, comme indiqué dans le dossier initial.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la SODEVAM valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe


Astride ERMAN